

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Conventions avec le Centre
Interdépartemental de
Gestion – mise à
disposition d'agents et
assistance retraite
CNRACL**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juillet 2014
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 11 juillet 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quatorze, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU*, Madame DUMONT*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, et 14 F 03)

*Madame DUMONT quitte la salle à 22h (présente pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, 14 F 03 et 14 F 04)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Monsieur PIVERT
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Madame VENOT à Madame de CIDRAC
*Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur JOUSSE
Monsieur LÉVÊQUE à Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Madame ADAM

OBJET : CONVENTIONS AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION -
MISE À DISPOSITION D'AGENTS ET ASSISTANCE RETRAITE CNRACL

RAPPORTEUR : Madame CERIGHELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de ses missions, le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne peut apporter aux collectivités locales qui le souhaitent, sans obligation d'affiliation, des prestations d'assistance technique diverses en ressources humaines.

Par délibération en date du 7 juillet 2011, la Ville a approuvé deux conventions d'assistance avec le CIG dans les domaines suivants :

- la mise à disposition d'agents en vue d'assurer le remplacement d'agents de la collectivité momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires
- l'assistance pour le traitement des dossiers retraite des agents par le service spécialisé du CIG : simulation des droits des agents, élaboration des dossiers, interface avec les différentes caisses de retraites

Ces conventions ont été signées pour une durée de 3 ans et prennent fin au 3 août 2014. Il est donc proposé de les renouveler pour la même durée. Ces prestations seront déclenchées en cas de besoins ponctuels de la Direction des Ressources Humaines.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions d'assistance statutaire avec le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne pour une durée de trois ans.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions d'assistance statutaire avec le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye